

PRÉSENTÉ

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Commission sur le développement durable de la production porcine

179

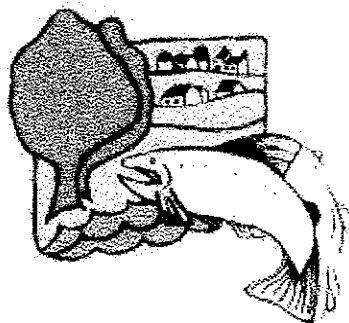
MEMO258

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

Mémoire présenté par:

Le Comité de restauration de la rivière Etchemin
(CRRE)



Sainte-Marie de Beauce
15 avril 2003

Introduction

Le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE) un organisme à but non lucratif, a été mis en place le 17 mars 1993 par un groupe de personnes désirant redonner la rivière à la population de la région. L'objectif ultime du CRRE est de favoriser la restauration de la rivière Etchemin et de ses tributaires dans le but de favoriser la présence des salmonidés et d'y réintroduire le saumon atlantique.

Depuis sa fondation le CRRE a à son actif de nombreux projets et réalisations. Les plus importants sont:

- La réalisation de plusieurs projets d'aménagement et de restauration de la rivière et de ses tributaires.
- La mise en place en 1996 d'un programme de sensibilisation des élèves de 5e année intitulé "Le saumon et sa rivière" c'est principalement dû à ce programme que le CRRE s'est vu attribué en 2001 le PHENIX de l'environnement en éducation et sensibilisation.
- La mise sur pied en 1999 du Conseil de bassin de l'Etchemin qui regroupe une vingtaine de représentant issus des principaux secteur d'activités et dont l'objectif est la réalisation d'un plan d'action concerté permettant le développement harmonieux des ressources du bassin versant.
- La réalisation de nombreuses études visant notamment l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en valeur des sections de la rivière à fort potentiel récréotouristique. Dès 2003 des travaux d'aménagement seront réalisés dans la partie amont de la rivière.

Le CRRE jouit de nombreux appuis dans la communauté. Son membership dépasse les 250 membres, toutes les municipalités le long de la rivière supportent financièrement le CRRE et au printemps 2002 la conférence des préfets de la région Chaudière-Appalaches lui accordait son appui.

Dans le présent mémoire nous allons, dans un premier temps, traiter de trois questions qui nous préoccupent de façon particulière soit la protection des rives, le déboisement et le traitement des surplus de lisier. Dans une deuxième partie nous allons mettre de l'avant des concepts plus globaux comme l'écoconditionnalité, la consommation énergétique du secteur et la gestion par bassin versant.

1 PREOCCUPATIONS PARTICULIERES

1.1 La Politique de protection des rives

La politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables a été adoptée en décembre 1987, c'est donc dire qu'elle est en place depuis 15 ans. La responsabilité de l'application des mesures proposées dans la politique, qui définissent un cadre normatif minimal, incombe aux municipalités et aux municipalités régionales de comté, dans le cadre de leur compétence respective... Cette approche visait, entre autres, à sensibiliser les intervenants du milieu à la nécessité de protéger ces écosystèmes.

Les mérites d'une bande riveraine dans tous les types de milieu fait consensus. En milieu agricole, elle permet notamment la rétention des sédiments, nutriments et contaminants limitant ainsi l'eutrophisation des lacs et cours d'eau, la régularisation des systèmes hydriques favorisant ainsi la recharge de la nappe phréatique, la stabilisation des berges et la protection contre l'érosion des sols. Si la berge est couverte d'arbres et d'arbustes elle contribue à régulariser la température de l'eau et enfin le milieu riverain constitue un habitat pour les invertébrés et les poissons.

Tous ces avantages sont à toutes fins pratiques inexistantes si la rive n'est pas aménagée et entretenue en fonction de ses caractéristiques intrinsèques.

Or les résultats d'un relevé sur la bande riveraine intitulé, "Les points d'érosion et l'accès des animaux aux cours d'eau" (1), a été réalisé récemment par le Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation dans la région Chaudière-Appalache. Il nous indique que la bande riveraine est en difficulté.

Les résultats de ce relevé sont basés sur la visite de 91 cours d'eau et l'observation de 255 798 mètres de rive. Pour les fins de l'enquête, la bande riveraine est une lisière de un mètre de largeur sur le haut du talus et en bordure de celui-ci. C'est donc dire qu'on est en présence d'une bande riveraine minimale qui ne peut remplir tous les avantages mentionnés dans un paragraphe précédent. En conclusion, l'enquête terrain laisse voir :

“Un sérieux problème entourant les cours d'eau municipaux en milieu cultivé. Entre 42,2% et 69,8% de la bande riveraine de un mètre en bordure des cours d'eau n'est pas respectée par les travaux de préparation de sol. Pour les bovins

au pâturage, 60% de la longueur de la bande donnait accès direct au cour d'eau. En ce qui a trait au bovin de boucherie, ce pourcentage passe à 88%. Sur presque l'ensemble des cours d'eau visités, les sorties de ponceaux, de drainage, de fossés, de rigoles et de raies de curage représentent des sites d'érosion, étant donné qu'ils ne sont pas protégés. Cette situation ressort également dans le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec."

Cet état de fait est essentiellement attribuable à l'application aléatoire de la politique de protection des rives. Les municipalités qui ont la responsabilité ultime d'appliquer la politique, n'ont pas les ressources appropriées pour le faire et de plus leurs inspecteurs sont confrontés à la difficile tâche de donner des contraventions à des proches connaissances ou des voisins.

Compte tenu de ces conclusions il est surprenant de constater que le Ministre de l'environnement n'ait pas cru bon intervenir dès maintenant pour apporter des remèdes à cette question. L'importante Politique nationale de l'eau remet à plus tard des actions concrètes dans ce domaine. La protection de cette zone tampon, dernière ligne de défense entre l'activité humaine et l'écosystème aquatique, constitue un enjeu trop important pour adopter une approche aléatoire.

Compte tenu de ce qui précède le CRRE recommande que :

- En ce qui concerne l'application de la politique de protection des rives nous recommandons au gouvernement l'une ou l'autre des options suivantes:
A, Mandater les municipalités régionales de comté de l'application de la politique de protection des rives.
B, Maintenir le système actuel mais avec obligation de résultat. Le temps est venu de demander aux municipalités de rendre des comptes.
- La largeur minimale de la bande sur le haut du talus devrait être supérieur à un mètre. Des recherches récentes réalisées par Claude Bernard (2) ont démontré qu'une bande de 3 mètres permet d'obtenir l'essentiel des effets bénéfiques escomptés par la bande riveraine.
- La politique contienne des mesures de protection des rives adaptées à l'importance des cours d'eau. Nous considérons qu'une rivière comme l'Etchemin devrait bénéficier d'un régime de protection prenant en considération ses caractéristiques intrinsèques. (Nature des rives et des habitats, régime hydrique, ...)

1.2 Le déboisement

La présente vague de déboisement, un phénomène relativement nouveau au Québec, est principalement associée à quatre facteurs principaux soit: le prix

élevé du maïs grain et des terres en culture, le manque de terres pour épandre les lisiers et la grande difficulté de traiter les lisiers. (à la ferme ou collectivement).

Une étude récente sur "Le phénomène de déboisement"(3) du Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation a permis de chiffrer partiellement cet important phénomène dans trois régions agricoles du Québec. Cette étude révèle que dans la région Chaudière-Appalaches "le bilan des pertes réelles de boisé totalise 8 902 hectares à l'intérieur de la zone agricole et 9 117 ha à l'extérieur de cette zone, soit 1,60 % du boisé dans la zone agricole, compilé entre 1991 et 1995, et 2,23 % du boisé à l'extérieur de la zone agricole".

Ces données, bien que fort utiles, ne couvrent qu'une période d'environ cinq ans. Est-ce que depuis cette date les pertes de boisés ont continué au même rythme? Si c'est le cas, et plusieurs le croient, on peut avancer qu'environ 10% de la forêt de la région a été déboisée depuis 1991.

Le moins que l'on puisse dire c'est que ce phénomène en inquiète plusieurs. Il serait fort surprenant que ces terres soient de très bons sols agricoles. Un bref regard sur les cartes pédologiques de la région nous indique que les terres, sous couvert forestier, sont pour la plupart des terres peu ou pas propices à l'agriculture moderne. De nos jours on voit des producteurs agricoles qui, lors d'une demande de certificat d'autorisation pour la construction d'une porcherie, proposent que des superficies importantes de forêt soient coupées et mises en culture à des fins d'épandage des lisiers

Une étude menée par deux chercheurs du Ministère de l'environnement (M.Patoine et M.Simoneau) sur 19 bassins versants conclue (4) : "Au regard de la qualité de l'eau, le pourcentage de milieux boisés d'un bassin versant agricole influence la concentration de phosphore dans le milieu aquatique. Pour une même valeur moyenne de concentration de phosphore dans le sol cultivé, plus le pourcentage de forêts diminue sur le bassin versant, plus la concentration de phosphore dans la rivière augmente. Ce résultat montre l'importance de maintenir une proportion suffisante du territoire en forêt en plus d'une fertilisation phosphatée équilibrée des sols agricoles."

Il est connu que la déforestation entraîne une augmentation de la température des cours d'eau, et ce même en présence de bandes riveraines. De plus la forêt et les zones boisées en milieu agricole contribuent à régulariser les régimes hydriques. Ceci est particulièrement important durant une période de faible hydrolicité comme celle que nous avons connue depuis dix ans. Ces deux conséquences de la déforestation ont des répercussions considérables sur l'habitat du poisson en général et des salmonidés en particulier.

Compte tenu de ce qui précède le CRRE recommande que:

- Le gouvernement se donne, dès maintenant, les moyens réglementaires nécessaires pour gérer adéquatement cet important et inquiétant phénomène qui risque de compromettre bien des efforts consentis depuis 20 ans pour promouvoir les pratiques agricoles de conservation. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que les terres à faible potentiel agricole ne devraient jamais être déboisées à des fins de production agricole intensive. Les MRC seraient les mieux placées pour faire appliquer ce règlement.

1.3 La gestion des surplus de lisier

La gestion des surplus de lisier préoccupe les instances gouvernementales depuis au moins 20 ans. En 1990, les trois principaux intervenants du secteur agricole soit l'UPA, le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation convenaient de s'attaquer résolument à cette question. Une étude intitulée: "Analyse de la situation des surplus de lisiers et proposition d'une structure de gestion" fut réalisée par Les consultants BPR (5). Dans ce rapport on mentionnait qu'en Chaudière-Appalaches le volume des surplus de fumiers et de lisiers avant épandage intramunicipal était de près de 2 millions de m³. Ce surplus était principalement généré par la production porcine, 1 768 935 m³.

Aujourd'hui, soit 12 ans plus tard, la situation des surplus ne s'est pas nécessairement amélioré, donnons quelques chiffres supplémentaires:

Selon les données de Statistique Canada pour la période de 1991 à 2001, la production porcine est passée de 4,7 M à 7,1 M de porcs produits et abattus au Québec soit une augmentation d'environ 50%. Dans la région Chaudière-Appalaches, le cheptel porcin est passé de 951 587 têtes en 1991 à 1 248 177 têtes en 2001, soit une augmentation de 31 %.

Un relevé récent, pour le bassin de la rivière Etchemin (6), sur la couverture des besoins des cultures en phosphore (selon le CPVQ1996) par les fumiers et les engrais minéraux, nous indique que 265% des besoins des cultures sont comblés.

Ce constat ne signifie pas que rien s'est passé pour réduire l'impact des surplus de fumier. On peut mentionner à titre d'exemple, la mise en place de nombreux clubs conseils et d'un organisme de gestion des surplus, des mesures pour réduire l'apport d'eau dans le lisier tels les toitures et les trémis abreuvoirs, des procédés ou produits pour optimiser la digestion des aliments et enfin

l'élaboration de projets de recherche et de mise au point technique sur le traitement des lisiers.

Toutefois, il nous faut constater que les moyens mis en place sont inadéquats pour résoudre la problématique des surplus de lisier. Nous considérons que des mesures additionnelles et vigoureuses doivent être prises immédiatement si l'on veut à moyen terme récupérer la plupart des usages de l'eau. Nous recommandons donc au Gouvernement et à ses partenaires quatre actions:

- Que plus d'accent soit mis sur la recherche et le développement de solutions technologiques opérationnelles pour le traitement des lisiers de porc. On doit prioriser les procédés de traitement à la ferme afin de minimiser le transport des lisiers et les gaz à effets de serre (GES).
- Que tous les intervenants du secteur de la recherche soient mis à contribution sous la coordination de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Le sommet des régions en novembre 2002 reconnaissait la région Chaudière-Appalaches comme pôle d'excellence en agroenvironnement et mandatait l'IRDA pour mettre en place une plate-forme expérimentale dans ce domaine.
- Que des objectifs concrets et chiffrés de traitement de volume de lisier soit établi pour 2010. Sans un déblocage important au niveau du traitement des lisiers, l'objectif d'équilibre entre la capacité de support en phosphore des sols et la quantité épandue de matière fertilisante prévu au nouveau Règlement sur les exploitations agricole adopté à l'été 2002 ne pourra être atteint. (Engagement 27 de la Politique nationale de l'eau)
- Que les technologies de traitement des lisiers ne soient pas un moyen d'augmenter le cheptel porcin dans les régions en surplus.

2 L'APPROCHE GLOBALE.

Lorsque la Commission sur le développement durable de l'industrie porcine entamera sa réflexion sur le modèle de développement durable à partir duquel elle entend ses recommandations, nous pouvons suggérer celui de la FAO qui se li comme suit :

“Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable.”

Sans prétendre avoir toutes les compétences pour élaborer un programme de développement stratégique pour toutes les facettes que comporte le vaste domaine du développement durable de l'industrie porcine, nous soumettons aux commissaires notre réflexion sur trois de ces questions.

2.1 L'écoconditionnalité.

Depuis plus de 15 ans les intervenants du secteur agricole ont développé et mis au point des pratiques agricoles de conservation des sols et de l'eau (à la ferme et au champ). Ces mesures sont généralement bien connues et adaptées aux conditions québécoises. Elles font l'objet de programmes de vulgarisation de la part notamment du personnel du Ministère de l'agriculture des pêcheries et de l'alimentation et plus récemment des clubs conseils (76) qui déservent quelque 5000 entreprises agricoles.

Même si des progrès peuvent être constatés au niveau de l'adoption des pratiques agricoles de conservation (PAC) par les producteurs agricoles, il n'en demeure pas moins qu'un nombre trop important les ignore, occasionnant ainsi des répercussions importantes sur l'environnement et plus spécifiquement sur la ressource eau.

Jusqu'à nos jours les intervenants du secteur agricole ont favorisé trois types de moyens ; soit la vulgarisation, les programmes d'aide financière et la réglementation. Nous croyons que le gouvernement doit se doter d'un nouveau moyen d'intervention soit l'écoconditionnalité. On en parle depuis près de dix ans, il est grand temps que l'Etat et ses partenaires se donnent rapidement ce nouveau levier afin notamment d'accélérer la pénétration des pratiques agricoles de conservation. La population est en lieu d'exiger que la Financière agricole, et les autres institutions financières actives dans le secteur agricole posent des gestes concrets en ce sens. Il n'est pas normale que des producteurs agricoles puissent, à titre d'exemple, assurer des animaux produits en excédent des limites imposées par le CA du Ministère de l'Environnement.

L'Union européenne a annoncé tout récemment une réforme importante de la Politique agricole commune, laquelle sera désormais basée sur une politique d'écoconditionnalité pour les producteurs agricoles.

En plus de favoriser l'adoption des PAC l'écoconditionnalité pourrait, à titre d'exemple, servir à favoriser :

- La mise en place de systèmes de production mieux intégrés à la ferme tels les entreprises "naisseur-finisseries". Ils réduisent les déplacements et les dangers de propagation des maladies.

- L'adoption de technologies plus appropriées pour gérer les déjections animales soit les élevages sur litière.

Nous recommandons donc au Gouvernement:

- D'introduire, dès maintenant, l'écoconditionnalité dans les programmes de soutien gouvernemental représentant des leviers importants. Il est impératif d'agencer les outils économiques de développement aux réglementations gouvernementales peu importe le ministère concerné.

2.2 La consommation énergétique

Dans le contexte international actuel ou le Canada , avec le plein consentement du Québec, vient d'entériner l'accord de Kyoto, on ne saurait passer sous silence l'importance de la consommation d'énergie en agriculture. La consommation énergétique du secteur agroalimentaire représente environ 11% de la consommation totale en énergie (7).

A l'intérieur du secteur agroalimentaire la répartition est comme suit : La production agricole en consomme 28% alors que la transformation et l'emballage des aliments en consomme 22%. Pour leurs parts la distribution alimentaire et la préparation des aliments se répartissent respectivement 18% et 32% de ce total. Est ce que des mesures pourraient être mise en place pour réduire la consommation d'énergie?

D'entrée de jeu mentionnons qu'une étude réalisée en 1982 par le Département de l'agriculture des Etats-Unis (8), spécifiait que les aliments que l'on consomme voyagent en moyenne 1000 km. Si cette recherche était mise à jour, on sait fort bien que cette donnée serait fort supérieure. Depuis 1982, les systèmes de production agricole ont été transformés. La globalisation des systèmes de production, de transformation et de distribution ont remplacé les systèmes locaux.

Donnons quelques exemples du Québec. Une estimation sommaire nous apprend que le lait de consommation, aliment que l'on retrouve dans toutes nos régions, voyage environ 500 km alors que le boeuf de boucherie produit au Québec voyage quelque 1000 km avant de se retrouver dans nos assiettes. En ce qui concerne la production porcine, nous considérons qu'un des moyens pour réduire le transport des aliments et du même coup favoriser le développement des régions tels l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac Saint-Jean ou la Cote-Nord, consisterait à favoriser l'autosuffisance au niveau de la production et de transformer régionalement la production.

L'établissement de porcheries est de plus en plus contesté dans plusieurs régions du Québec car le type de production généralement adopté (sur fumier liquide) cause, dans les meilleures conditions, beaucoup d'inconvénients pour le voisinage et crée très peu d'emplois.

En abattant et transformant régionnalement la production de porcs tout en encourageant le traitement à la ferme des lisiers, on rendrait cette production plus "socialement acceptable" par la création d'emplois en région. Il est difficile de croire que cette façon de faire ne soit pas également "économiquement viable".

Qui plus est, on diminuerait aussi les déplacements inutiles sur nos routes en pitoyables états et réduirait les gaz à effet de serre en provenance du secteur agricole. Avec 11% de la consommation énergétique totale, le secteur agricole devra changer certaines de ses habitudes lorsque viendra le temps de mettre en oeuvre l'accord de Kyoto. Le CRRE recommande au gouvernement et aux intervenants du secteur :

- D'élaborer et mettre en application le plan de mise en oeuvre de l'accord de Kyoto pour le secteur bioalimentaire. Au delà de la problématique des transports décrite précédemment, ce secteur impose d'importante demande d'énergie, dont une part substantielle provient du pétrole.

2.3 La gestion par bassin versant

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant, vise à tenir compte, dans une vision globale, de l'ensemble des activités sur un cours d'eau et de leurs impacts cumulatifs sur l'état de celui-ci.

Tel que mentionné en introduction le CRRE a joué un rôle clef dans la mise en place du Comité de bassin de l'Etchemin en 1999. Le CBE est maintenant opérationnel et agit comme table de concertation, essentielle, à l'élaboration d'une stratégie d'action pour la récupération des usages de l'eau dans le bassin de l'Etchemin.

En novembre dernier le gouvernement du Québec a rendu public sa Politique nationale de l'eau et a annoncé qu'il soutiendrait financièrement et techniquement la mise en place de la gestion intégrée par bassin versant sur 33 cours d'eau prioritaires dont le bassin de l'Etchemin.

On sait d'une part que l'objectif poursuivi par le CRRE de redonner la rivière à la population et éventuellement d'y réintroduire le saumon atlantique est bien connu de la population de la région. L'atteinte de cet objectif sera grandement facilitée si la qualité de l'eau de la rivière est améliorée.

D'autre part, le jour n'est pas très loin où les exportateurs de produits agricoles devront être en mesure de démontrer que leurs denrées alimentaires ont été produites dans le respect de normes environnementales des plus exigeantes. A titre d'exemple on peut mentionner le refus des Européens d'importer des céréales génétiquement modifiées ou du boeuf injecté aux hormones. La Table filière porcine est bien consciente de cette tendance puisque son plan stratégique 2001-2004 prévoit notamment, la mise en place d'un système de traçabilité.

Le CRRE lance un défi aux différents intervenants du Conseil de bassin de l'Etchemin afin qu'il se donne un plan d'action visant la récupération des usages de l'eau d'ici 2010. Pour sa part le CRRE prend l'engagement de mettre tout en oeuvre pour que le saumon soit de retour pour cette date. L'atteinte de cet objectif de réhabilitation d'un écosystème aquatique, constituerait la plus belle carte de visite pour les produits agricoles du bassin de l'Etchemin.

Conclusion

Au cours de cette présentation nous avons soulevé un certain nombre de points qui nous préoccupent et proposé des avenues de solution qui nous semblent raisonnables. Ces dernières peuvent se résumer sous quatre rubriques. Nous considérons qu'il faut:

- Resserrer la réglementation et les contrôles particulièrement en ce qui concerne la protection des rives et le déboisement.
- Saisir le Conseil de bassin de l'Etchemin afin qu'il se donne un plan d'action pour réduire la pollution diffuse. Nous croyons que le moment est opportun pour responsabiliser les intervenants du milieu dans une démarche constructive où tout le monde en sortirait gagnant.
- Mettre la priorité sur le développement de solutions technologiques, principalement pour traiter les surplus de lisier.
- Le plus possible procéder à la mise en valeur des produits à la ferme ou dans des entreprises locales et régionales afin de maximiser la création d'emplois en région et minimiser les transports routiers réduisant ainsi la consommation énergétique du secteur et les GES.

Saint-Léon de Standon, le 27 mars 2003.

Références bibliographiques

- 1- Lemelin D. 2001, Constat régional sur la bande riveraine, les points d'érosion et l'accès des animaux au cours d'eau.
- 2- Bernard C. 2000. Les bandes riveraines en milieu agricole: Impact sur la qualité de l'eau.
- 3- Savoie C. 2002. Le phénomène de déboisement : Région Chaudière-Appalache.
- 4- Patoine M et Simoneau M. 2002. Impacts de l'agriculture intensive sur la qualité de l'eau au Québec.
- 5- Gagné G. 1990. Les Consultants BPR. Analyse de la situation des surplus de lisiers et proposition d'une structure de gestion.
- 6- BAPE. 2002. Fumier-Lisier, No 38.
- 7- MAPAQ. 1995. Politique ministérielle de développement durable.
- 8- Shrybman S. 2000. Trade, Agriculture and Climate Change: How Agricultural Trade Policies Fuel Climate Change.